



Légende du plan d'aménagement général

- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:**
- HAB-1 Zone d'habitation 1
 - HAB-2 Zone d'habitation 2
 - HDX Zone mixte urbaine
 - HDX-v Zone mixte villageoise
 - HDX-r Zone mixte rurale
 - BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
 - ECO-cl Zone d'activités économiques communale type 1
 - COM Zone commerciale
 - GARE Zone de gares ferroviaires et routières

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » :

Démarcation du nouveau quartier			
COS	max.	CLS	max.
COS	max.	DL	max.
			max.

□ Délimitation du degré d'utilisation du sol

- Zone verte:**
- AGR Zone agricole
 - FOR Zone forestière
 - VER Zone de verdure

- Zones superposées:**
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
 - Zone d'aménagement différé

Zone de servitude «urbanisation»:

- CE «Cours d'eau»
- CV «Coulée verte»
- IP «Intégration paysagère»
- PARC «Parc»

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal:

- Secteur protégé de type «environnement naturel et paysage»
- Secteur protégé de type «environnement construit»
- Construction à conserver
- Petit patrimoine à conserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver

- Zone de risques d'éboulement miniers
- Zone de bruit (1)

Zones ou espaces en exécution de dispositions légales ou réglementaires spécifiques relatives:

- à la protection de la nature et des ressources naturelles (2)
- à la protection des sites et monuments nationaux (3)
- à l'aménagement du territoire
- PSL Plan directeur sectoriel « logement »
- PSP Plan directeur sectoriel « paysages »
- Plan directeur sectoriel « transports »

à titre indicatif et non-exhaustif:

- Plan d'aménagement particulier dûment approuvé - à titre indicatif
- Biotopes art. 17 loi PN (surface) - à titre indicatif et non exhaustif (2*)
- Biotopes art. 17 loi PN (point) - à titre indicatif et non exhaustif (2*)
- Habitat d'espèce art. 17/21 loi PN

Fond de plan:

- Parcellaire (PCN 03.04.2014)
- Bâtiments existants (PCN 03.04.2014)
- Bâtiments ajoutés (photo aérienne ACT 2013)
- Limite communale (PCN 03.04.2014)
- Limite section cadastrale (PCN 03.04.2014)

(1) Origine: loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit, Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Département de l'Environnement

(2) Origine: loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Département de l'Environnement

(2*) Origine: Cadastre de biotopes des milieux ouverts (2014), Cadastre des biotopes des milieux urbains (2008), Biotopes supplémentaires résultant de la SUP (2016)

(3) Origine: L'Institut national pour le patrimoine architectural - INPA, Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national ou inscrits à l'inventaire supplémentaire (état au 12 septembre 2022)

(4) Origine: BD-L-TC (Administration du Cadastre et de la Topographie, 2008)

INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A	20.02.2017	Suppression de la zone de verdure Rue Becht et Rue de Pils
B	11.10.2017	Modifications retenues dans le cadre de la procédure précédant le vote du Conseil Communal
C	03.03.2018	Correction d'une erreur matérielle au niveau du patrimoine communal
D	28.05.2018	Modifications selon l'approbation du Ministre de l'Intérieur du 4 mai 2018
E	16.08.2021	Version indicative suite aux plans directeurs sectoriels (en vigueur: 01.03.2021)
F	20.09.2022	Adaptations selon la modification « Adaptations et redressement erreurs matérielles »
G	25.04.2023	Suite à l'avis de la commission d'aménagement

MAÎTRE DE L'OUVRAGE
COMMUNE DE KAYL

PROJET
PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

PLAN
PLAN D'ENSEMBLE

BUREAU D'ÉTUDES
zimplan s.à r.l.
 Urbanisme & Aménagement du Territoire

4, rue Albert Simon
 L-5313 Coërems
 Tél: +352 26 390-1
 www.zimplan.lu

DESSINÉ PAR	EAJ	FORMAT	700 x 695 mm
VÉRIFIÉ PAR	CRH	ÉCHELLE	1:10.000
DATE	31.08.2016		0 200 400 m

FICHIER: P:\LP-SC\2014\20140488_ZP_PAG_PAG-QE_Kayl\G_Version coordonnée\VPAG
 PLAN N°: 20140488-ZP_KAYL_PAG_PG_plan_ensemble_g
 FONDS DE PLAN: © ORIGINE CADASTRE DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES